

Département de la Somme
Arrondissement d'Amiens
Commune de NEUVILLETTE 80600

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 09
Votes pour : 09 contre : 0
Date de la convocation : 02/04/2024

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à 20 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de NEUVILLETTE se sont réunis dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 121-10, 121-11, 163-5, 163-6, 163-7 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents : DOAL José, PÉCOURT Florent, NIQUET Johan, DELOMEZ François, DEVILLERS Claudine, DUPENT Julien, LEVECQUE Daniel, DELPOUVE Sandra, ROGER Sophie.

Étaient absents : CADIERGUES Maud, BRÉELLE Christophe

La séance a été ouverte sous la présidence de monsieur DOAL José, Maire.
Monsieur PÉCOURT Florent est désigné secrétaire de séance.

Fiscalité directe locale année 2024 (2024/08)

Après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, le conseil municipal décide de retenir les taux suivants selon le dispositif de majoration spéciale pour l'année 2024 :

- Taux de taxe sur le foncier bâti : 44,92 %
- Taux de taxe sur le foncier non bâti : 35,02 %
- Taux de taxe d'habitation : 8,46 %

Pour extrait conforme
Le Maire,
José DOAL

